

Procès-verbal séance du 16 mai 2022

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Représentés **Mr ADAM** **(procuration à Mme SERRE)**
 Mme MOLENAT **(procuration à Mme RENIER)**
 Mme XIONG **(procuration à Mr THOR)**
 Mr BOULET-BENAC **(procuration à Mr FAURE)**

Madame SERRE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire communique les décisions prises pour le mois d'avril 2022 :

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
013	12.04	Location salle de formation - Eugène Casella - Union des Industries de la Métallurgie du Centre Val de Loire - 13/06/22 au 16/01/23	200,00€ TTC/mois
014	13.04	Mise à disposition de terrains - Parc des Sports - Association Canine Territoriale du Centre Val de Loire - Organisation du	300,00€ TTC
015	26.04	Marché de prestations de services - Etude du patrimoine et schéma directeur eau potable avec PSE1 (campagne de mesure de la qualité) et PSE2 (pose de compteurs et analyse des données collectées) - Cabinet Larbre Ingénierie (23)	57 690,00€ TTC

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 07 Avril 2022** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

> Projet de délibération n° 2022/04/01 relatif à l'étude patrimoniale et au schéma directeur du réseau d'eau potable : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Madame le Maire informe que le Cabinet a été choisi et qu'il s'agit de faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 33 652,50€ qui représente 70% du montant HT de 48 075€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

> Projets de délibérations n° 2022/04/02 relatif à l'Opération « Mon Centre-Bourg a un incroyable Commerce » : demande de subvention auprès de la Banque des Territoires

Madame le Maire fait savoir que c'est une opération nationale à laquelle Aubigny a candidaté. Il s'agit d'un programme dédié au commerce de centralité rural en partenariat avec la Banque des Territoires et Leboncoin. Les objectifs sont les suivants :

- pallier la vacance de commerces en donnant l'opportunité à des créateurs de tester leur activité pendant deux jours
- fédérer les acteurs du commerce local
- créer un événement en centre-ville
- rendre les administrés acteurs et consommateurs

Le concept est d'attirer de nouveaux porteurs de projets et d'accompagner la relance du commerce. Le cabinet d'accompagnement Auxilia est spécialisé dans les commerces de centre-ville et centre-bourg, une réunion de lancement aura lieu au mois de juin en présence des experts-comptables, des banques, des assurances, la chambre des commerces, la chambre des métiers, tous les métiers qui peuvent apporter leurs conseils et leurs aides. Durant un week-end, les porteurs de projets qui souhaitent s'installer dans notre centre-ville occuperont une cellule commerciale vide ; ils sont conseillés une

journée entière afin de pouvoir présenter leur projet devant un jury et le meilleur projet sera récompensé. La commune ne possédant aucune cellule commerciale libre, il est prévu de s'entretenir avec des propriétaires pour qu'ils prêtent deux jours leurs cellules vides et ainsi essayer de trouver des porteurs de projets.

Madame le Maire explique qu'elle s'est rendue, accompagnée de Madame LAGAUTRIERE, Chef de projet Petite Ville de Demain, à Mauges-sur-Loire (commune nouvelle regroupant 11 communes). Dans le cadre de cette opération, les porteurs de projets vont rencontrer les commerçants et habitants. L'opération se déroulera le week-end de la foire exposition pour avoir le plus de monde possible ; les porteurs de projets seront reconnaissables par des t-shirts de couleur.

A Mauges-sur-Loire, neuf porteurs de projets étaient présents avec pour exemple un projet de location de cycles, une création de boutique pour vendre des braseros/planchas, un projet de prêt à porter et un d'art-thérapie. Leboncoin est partenaire et soutient les porteurs de projets qui installent leurs activités dans la ville en leur offrant une visibilité commerciale sur le site. La commune d'Aubigny a déposé un dossier et a été retenue pour la Région Centre Val de Loire, cela représente un budget de 20 000€ sur lequel la Banque des Territoires participe à hauteur de 10 000€. L'objectif de la participation d'Aubigny à cette opération est de remplir les cellules commerciales vides et de diversifier l'offre commerciale. Ce coaching permet aux porteurs de projets d'améliorer leurs projets sur deux jours et d'être mis en lumière par le biais des médias présents pour cet événement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la participation à l'opération « Mon centre-bourg à un incroyable commerce » et la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires

> Projets de délibérations n° 2022/04/03 présentant le Rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne

Madame le Maire présente le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne qui comprend actuellement 52 communes pour 33 962 habitants. Le budget s'établit à 1 024 516,17€ en section de fonctionnement et à 34 517,95€ en section d'investissement.

Les compétences obligatoires sont les suivantes :

- élaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre-Sologne, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays
- comité de bassin d'emploi Aubigny-Belleville

La compétence optionnelle est la suivante :

- élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Au niveau de la contractualisation avec le Conseil Régional, le contrat 2015-2021 s'est terminé 3 juillet 2021, la demande d'encaissement des dernières subventions est en cours. Ce contrat était de 7 186 500 €, il a été engagé à 94%. Le Pays a également contractualisé avec l'Etat concernant le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 : il s'agit d'un outil de projets pour le territoire, qui permet aux projets recensés de bénéficier des subventions traditionnelles irriguées par le Plan de Relance. L'Etat demande que soient inscrits les projets pour lesquels des subventions seront sollicitées. A la suite de réunions, comités de pilotage, comités techniques, le CRTE a été signé le 15 décembre 2021 avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil départemental, Les Communautés de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne, et le Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne.

Une contractualisation a été réalisée également avec l'Europe dans le cadre du projet Leader Berry Val de Loire. En 2021, trois dossiers ont été présentés ce qui porte le taux de programmation à 53%. La

labellisation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a été lancée, depuis plusieurs années le Syndicat de Pays travaille sur la promotion d'une alimentation locale et de qualité. En avril 2021, il a été déposé une candidature à l'appel à projet et en septembre 2021 le Syndicat de Pays a reçu la labellisation.

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne participe financièrement au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1,20€ par habitant. Durant l'année 2021 :

- 1514 jeunes ont été en contact avec la mission locale, 635 étaient déjà accompagnés et 211 nouveaux inscrits
- 587 sont entrés dans une situation active dont 300 en situation d'emploi, 81 en formation, 28 en contrat d'apprentissage, 11 ont repris une scolarité, 6 exerce un service civique et 161 ont réalisés une période mise en situation en milieu professionnel
- 122 jeunes ont été intégrés au dispositif « Garantie Jeunes » sur un objectif de 128
- 315 entrées en Parcours d'Accompagnement Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- 6 674 entretiens (ateliers – informations collectives – individuel)

Voici quelques thématiques menées dans le cadre de contractualisation :

- Valorisation et préservation de variétés et races anciennes de l'agriculture : en 2021 il a été monté un projet de création d'un atelier de transformation de légumes par ISA Groupe avec la pose de la première planche le 2 décembre 2021. L'inauguration de l'atelier est programmée au mois de juin de cette année.
- Trame verte et bleue : en 2021, de nouvelles actions ont été menées, à savoir un inventaire de la biodiversité communale pour Savigny-en-Sancerre et Saint-Satur.
- Valorisation d'une zone humide (inventaire, création d'un circuit d'interprétation, constitution d'un collectif, fabrication d'un outil de curage, animation de terrain en direction du grand public, chantier participatif) à Bannay.
- Animation de deux sites Natura 2000 : Massifs forestiers et rivières du Pays-fort et Coteaux calcaires du Sancerrois. Les actions conduites en 2021 ont été les suivantes : action sur les pelouses du Champ Persil à Saint-Céols, action sur les pelouses du Sancerrois (Bué, Sancerre et Crézancy-en-Sancerre, préservation des écrevisses à pattes blanches (état des lieux des populations, préparation du programme d'actions, Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et les actions de communications
- Déclinaison du plan de mobilité rural : recrutement d'un chargé de missions, création de la centrale d'informations mobilité du Pays Sancerre-Sologne, organisation d'un programme d'animations en faveur de la promotion des mobilités durables
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : mise en place de la Prime Rénov. Les résultats de l'OPAH pour 2021 sont répartis comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS	
Montant des travaux HT	1.782.059 €
Montant des travaux HT éligible par l'ANAH	1.448.219 €
ANAH	
Montant des subventions ANAH	669.543 €
Montant Prime Habiter Mieux (ANAH)	111.587 €
Montant Prime Sortie de passoire énergétique (ANAH)	40.500 €
Montant Prime « Atteinte BBC » (ANAH)	1.500 €
PAYS SANCERRE SOLOGNE	
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	81.389 €

- Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique en remplacement de l'OPAH

- Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Pays Sancerre Sologne : deux ateliers, un séminaire, un débat sur le Périmètre d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et une réunion publique ont été organisées à Aubigny. La projection sur les 20 prochaines années concernant le développement du territoire est particulièrement intéressante.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

> Projets de délibérations n° 2022/04/04 relatif au Contrat d'Engagement Educatif à destination des animateurs des accueils de loisirs sans hébergement

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé en janvier la création d'emplois sous contrat d'engagement éducatif s'adressant aux animateurs de l'accueil de loisirs, il doit être précisé dans les articles 1 et 3 portant sur la durée du contrat et la période d'essai. Le contrat modifié a été joint à la convocation.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération. En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle en matière de fonction publique territoriale au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs des mineurs.

La personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et nécessaires au bon fonctionnement et surtout à l'encadrement des enfants. La durée de l'engagement ne peut être supérieur à 80 jours de travail sur 12 mois consécutif.

Madame le Maire propose de valider le contrat nouvelle génération qui a été vérifié et corrigé par une avocate. La mise en place du contrat d'engagement éducatif a été effectuée en 2014, avec un forfait journalier de rémunération de 54,68€ pour un animateur titulaire du BAFA et de 47,58€ pour un animateur stagiaire ou non diplômé.

Ce forfait journalier n'ayant fait l'objet d'aucune revalorisation depuis cette date, Madame le Maire propose de fixer désormais le forfait journalier à appliquer dans le cadre d'un CEE à :

- 60,00€ pour un animateur titulaire du BAFA
- 52,00€ pour un animateur stagiaire ou non diplômé

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le contrat d'engagement éducatif et la revalorisation du forfait journalier à appliquer.

> Projets de délibérations n° 2022/04/05 relatif à la composition du Comité Social Territorial

Madame le Maire informe que le Comité Social Territorial représente la fusion du CHSCT et du Comité technique.

Sur la proposition de Madame le Maire, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la composition du Comité Social Territorial qui s'établit comme suit :

- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à cinq (et en nombre égal les représentants du personnel suppléants)
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants titulaires de la collectivité territoriale à cinq (et en nombre égal les représentants du personnels suppléants)

- de décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de l'administration en relevant

> Projets de délibérations n° 2022/04/06 portant modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire explique que l'un des maîtres-nageurs quitte la collectivité pour une autre structure dans le Loir-et-Cher. Pendant l'été, les maîtres-nageurs n'interviennent jamais seul, ils sont toujours deux en surveillance simultanée, il n'est donc pas nécessaire d'avoir un agent titulaire du Brevet d'Etat de d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) mais un agent titulaire du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) suffit. En revanche, du mois de septembre jusqu'à la fin de l'année, il faudra recruter un BEESAN, ce qui revient à créer deux postes. Si un candidat titulaire du BNSSA postule pour deux mois, il faudra recruter à suivre un BEESAN. Si un candidat titulaire du BEESAN postule dès le mois de juillet, celui-ci pourra tout à fait rester en poste à partir de septembre.

Madame le Maire souligne que les candidatures de maîtres-nageurs sont assez rares, comme le relaye la presse écrite et télévisuelle. Trop peu de maîtres-nageurs sont formés.

Madame le Maire ajoute qu'au niveau des services techniques, on enregistre : deux départs d'agents (une mutation et une mise en disponibilité), un arrêt maladie, et une autre personne en exclusion temporaire d'une année. Cela représente quatre personnes en moins avant l'organisation des festivités de l'été.

Sur la proposition de Madame le Maire, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission du 5 mai 2022 de créer trois emplois non permanents à temps complet d'Adjoint technique du 16 mai au 31 juillet 2022.

Eventuellement il faudra prévoir pour le mois d'Août s'il y a des besoins. Au mois de juillet il y a des tribunes à monter et quelques petites installations même si l'on essaie de faire au mieux pour éviter une surcharge de travail. Pour les tribunes, la société aide au montage mais la commune doit mettre à disposition du personnel ; des tentes devront également être installées même si, au niveau de la restauration, il est prévu la location d'une tente montée avec un plancher ; le grand barnum pour les ripailles est également monté par la société loueuse, ce qui soulage nos services. Parallèlement à ces grosses installations, il faut également prévoir la mise en place des barrières, le fleurissement, les fléchages... et beaucoup d'autres choses même si cette année il n'est pas prévu de spectacle historique, ce qui allège le travail. Madame le Maire souligne que les ripailles auront bien lieu, contrairement à ce qui a été annoncé dans le Berry Républicain. Il y aura simplement un changement sur le menu, inchangé depuis 20 ans. Ce sont les services de la restauration scolaire commune qui organiseront ces ripailles. Madame RENIER ajoute que peu de jeunes ont postulé pour un job d'été et qu'aucune sélection ne sera donc à opérer.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du tableau des emplois communaux.

> Projets de délibérations n° 2022/04/07 relatif au renouvellement de l'opération « Passeport pour les jeunes »

Madame le Maire laisse la parole à Madame Bureau qui annonce que tous les ans depuis 2009, la commune propose de renouveler l'opération « Vacances pour tous » qui se déroulera cette année du vendredi 8 juillet au mercredi 31 août 2022. Le dispositif propose aux familles qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (barème de la CNAF) d'offrir des possibilités de distractions aux enfants de 6 à 16 ans ouvrant droit :

- à la gratuité de la piscine des Etangs
- à quatre entrées offertes au cinéma Atomic

- à deux séances d'initiation au poney
- à une sortie d'une journée au parc de loisir « Ô PARC » à Bannay (18300)

La piscine des Etangs et le cinéma Atomic faisant partie des services de la commune, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement de l'opération « Passeport pour les jeunes ».

> Projets de délibérations n° 2022/04/08 relatif à l'attribution de subventions aux associations Aubigny-Animations et Cyclotourisme

Madame le Maire demande aux personnes concernées par les associations d'Aubigny-Animations et du Cyclotourisme de sortir de la salle. Elle indique que la brocante organisée par l'association Aubigny-Animations le dimanche 15 mai 2022 s'est révélée être une grande réussite ainsi que la foire exposition à laquelle la commune apporte son soutien chaque année.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association Aubigny-Animations pour l'organisation cette année de la Foire exposition et de la Brocante.

En ce qui concerne le Cyclotourisme, l'association organise la fête du vélo vintage, la randonnée des Cardeux et la randonnée en Pays-Fort.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ afin d'aider l'association Cyclotourisme dans l'organisation de ces manifestations.

Les personnes concernées par les associations Aubigny-Animations et Cyclotourisme réintègrent la salle. Madame le Maire leur indique que les subventions attribuées sont les suivantes :

- 1 500€ pour Aubigny-Animations
- 500€ pour le Cyclotourisme

Madame le Maire souligne la qualité de la brocante du 15 mai 2022 qui comptait un nombre important d'exposants installés jusque dans les Grands Jardins. Elle remercie les bénévoles de l'association qui ne sont pas très nombreux pour la qualité de l'organisation, c'est toujours très bien organisé, toujours avec le sourire et le travail est conséquent avec les emplacements à tracer et les encaissements à effectuer. Grâce à l'association, énormément de monde avait choisi Aubigny comme lieu de promenade ce dimanche.

> Projets de délibérations n° 2022/04/09 fixant un tarif de mise à disposition du Stade Saint-Paul et du Parc des Sports pour l'organisation de manifestations canines

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TURPIN qui fait savoir que l'association Retriever Club de France sollicite la mise à disposition du Stade Saint-Paul pour organiser la Nationale d'Élevage du Retriever Club de France qui se tiendra le samedi 10 septembre 2022 à Aubigny.

Les besoins des organisateurs en termes d'occupation des biens communaux sont les suivants :

- Terrain de football de la Malnoue du vendredi 9 septembre 8h au samedi 10 septembre 20h
- Une salle pour le secrétariat sur place du jeudi 8 septembre 9h au samedi 10 septembre 20h
- Parkings et autorisation de stationnement de camping-cars dans l'enceinte du Parc Saint-Paul

Les besoins en termes de matériel sont les suivants :

- Un point d'eau à l'extérieur du vendredi 9 septembre au samedi 10 septembre 2022
- Besoin de branchement électriques sur le terrain
- 15 barrières

L'association est favorable au versement d'une redevance 1 000€ pour la mise à disposition des biens en question.

Le parc des Sports est également demandé pour l'organisation d'autres manifestations canines.

Madame le Maire propose la mise en place d'un tarif unique, elle rappelle que la mise à disposition était jusqu'ici gratuite mais que la commune ne peut plus se le permettre, d'autant plus que les agents des services techniques sont mis à contribution pour apporter le matériel.

Madame ABDELALLI intervient en demandant où l'association Retriever Club organisera la manifestation canine prévue le 10 septembre 2022.

Madame le Maire reprend que l'association Retriever Club organisera la manifestation au Stade Saint-Paul du fait de l'occupation du Parc des Sports par la Fête du Sport.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention type annexée à la délibération pour l'occupation du Parc des Sports ou du Stade Saint-Paul, les deux sites hors terrains d'honneur.
- fixe le tarif de location de ces sites pour l'organisation de manifestations canines à 1 000€
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec les associations organisatrices

Madame le Maire précise qu'auparavant la manifestation avait lieu dans les Grands Jardins, inappropriés pour ce type de manifestation.

> Projets de délibérations n° 2022/04/10 fixant l'indemnité de gardiennage de l'église

Madame le Maire indique qu'une circulaire ministérielle du 7 mars 2019 a fixé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 479,86€. Le mandat de paiement a été établi mi-décembre 2021 pour l'indemnité 2021 et les services de la trésorerie de Vierzon nous demandent de fournir une délibération du Conseil Municipal.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale à 479,86€, correspondant au plafond indemnitaire pour un gardien résidant la commune
- décide d'allouer cette indemnité au Père Jean-Christophe CARPENTIER, prêtre résidant sur la commune, qui assure les fonctions de gardiennage de l'église communale
- autorise Madame le Maire à régulariser le versement de cette indemnité pour l'année 2021

1 – Madame le Maire encourage le Conseil Municipal à voter pour le « **Plus beau marché de France** ». Actuellement la commune n'a reçu aucune information sur l'évolution du classement. Pour rappel, est autorisé un vote par jour et par adresse IP, il est donc possible de voter plusieurs fois. La chaîne de télévision TF1 vient filmer le marché d'Aubigny le samedi 4 juin 2022.

2 – Madame le Maire annonce que la commune a reçu un courrier de **remerciements de la Protection Civile pour la collecte de dons mise en place à l'ancien Centre de Secours et pour avoir également fait un don au profit du peuple Ukrainien**. Grâce à tous les dons, 5 000 points de collecte ont été implantés sur l'ensemble du territoire nationale, plus de 160 camions ont intégré des convois humanitaires à destination de l'Ukraine afin d'acheminer 2 500 tonnes de matériels collectés, des équipements spécifiques ont été acquis et l'accueil et l'hébergement des populations déplacées ont pu être organisés. En plus de la Pologne, l'association a mis en place de nouveaux ponts humanitaires dans les pays limitrophes (Slovaquie, Roumanie et la Moldavie).

3 – Madame le Maire a fait distribuer au Conseil Municipal le **Journal de la Sologne dans lequel quelques pages sont consacrées à Aubigny**.

4 - Madame le Maire communique le **calendrier des dates à retenir** :

Mardi 17 mai de 8h à 17h : Journée de l'amitié – Aubigny Patchwork – Salle des Fêtes
Madame le Maire ne peut être présente et sera excusée.

Du samedi 21 mai au dimanche 2 octobre : Exposition « La chasse et la pêche » - Vieil Aubigny – Maison Victorine. Le vernissage aura lieu samedi 21 mai à 11h. Un travail très intéressant a été réalisé avec les résidents de l'Ehpad sur leurs souvenirs de chasse, de pêche et de recettes de cuisine autour du gibier et du poisson.

Samedi 21 mai à 20h30 : Concert François Rousselot et Stuart Harmonie – La Forge.
Madame le Maire rappelle que François Rousselot a composé l'Hymne des Fêtes Franco-Ecossaises

Samedi 21 et dimanche 22 mai : Concours d'agility – Association canine territoriale du Centre Val de Loire – Parc des Sports

Dimanche 22 mai de 10h à 18h : Fête du vélo vintage – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Les Grands Jardins

Dimanche 29 mai de 7h à 14h : Randonnée cyclotouriste du Pays Fort – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ cour du Château

Dimanche 29 mai à 16h30 : Théâtre « Cherche jeune fille pour baby-sitting » par la Compagnie Chat Pitre – Service culturel Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge

Samedi 4 et dimanche 5 juin : « Les rendez-vous aux jardins » - Le Jardin d'Odile – Le Buisson de la Gariolle.

5 - Monsieur GRESSET demande à la presse d'annoncer que **l'Association des Jardins d'Aubigny** distribue les balconnières et les suspensions pour les personnes qui en ont commandées. Il lance un appel aux personnes qui voudraient aider à la distribution, qui aura lieu samedi 21 mai de 10h à 13h aux services techniques municipaux.

6 - Madame DOGET demande si l'association du Vieil Aubigny bénéficiera cet été d'étudiants du fait du peu de candidatures enregistrées en mairie.

Madame le Maire répond que des étudiants aideront l'association et souligne que c'est la première année où il y a aussi peu de candidatures.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2022/05/01	7.5.1	Finances locales	Etude patrimoniale et schéma directeur du réseau d'eau potable – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	227
2022/05/02	7.5.1	Finances locales	Opération « Mon centre-bourg a un incroyable commerce » - Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires	228
2022/05/03	5.7.8	Intercommunalité	Rapport d'activités 2021 -Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne	229
2022/05/04	4.1.1	Fonction publique	Contrat d'Engagement Educatif	255
2022/05/05	4.1.8	Fonction publique	Composition du Comité Social Territorial	260
2202/05/06	4.1.1	Fonction publique	Modification du tableau des emplois communaux	261
2022/05/07	8.2	Aide sociale	Renouvellement du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous »	264
2022/05/08	7.5.2	Finances locales	Attribution de subventions aux associations Aubigny Animation et Cyclotourisme	265
2022/05/09	7.1.8	Finances locales	Tarif de mise à disposition de biens communaux – Convention d'occupation du Stade Saint-Paul ou du Parc des Sports Joseph Morin pour l'organisation de manifestations canines	266
2022/05/10	7.1.2	Finances locales	Indemnité de gardiennage de l'église	270

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		CHESNE François	
GRESSET François		GELOTTE Françoise	
MALLET Martine		THOR Richard	
TURPIN Jean-Claude		PINET Isabelle	
BUREAU Annette		ADAM Xavier	Procuration à Mme SERRE
DUVAL Sylvain		MOLENAT Valérie	Procuration à Mme RENIER
ABDELLALI Cécile		BOUILLO Jean-Jacques	
CARLIER Eric		JACQUINOT Olivier	
SERRE Elvire		XIONG Estelle	Procuration à M. THOR
DORISON Marie-France		GROUSSEAU Lucile	
TASSEZ Alain		GUIMARD Mélanie	Excusée
RAFFESTIN Didier		BOULET-BENAC Emmanuel	Procuration à M. FAURE